

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

Décision du 19 mars 2008 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination des vice-présidents et membres de la commission d'évaluation des produits et prestations mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale

NOR : SJSX0830215S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 19 mars 2008,
Vu la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie ;
Vu le décret n° 2004-1139 du 26 octobre 2004 relatif à la Haute Autorité de santé et modifiant le code de la sécurité sociale et le code de la santé publique ;
Vu les articles L. 165-1 et suivants et R. 165-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;
Vu le décret du 20 décembre 2004 portant nomination des membres de la Haute Autorité de santé et du président du collège ;
Vu le décret du 10 janvier 2008 portant nomination des membres de la Haute Autorité de santé ;
Vu la décision du collège de la Haute Autorité de santé du 16 janvier 2008 portant nomination de M. le professeur Dubernard (Jean-Michel) en qualité de président de la commission d'évaluation des produits et prestations mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés vice-présidents de la commission d'évaluation des produits et prestations mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale :

M. le professeur Bernard (Alain) ;
M. le docteur Parquin (François).

Article 2

Sont nommés membres ayant voix délibérative de la commission d'évaluation des produits et prestations mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale :

En tant que membres titulaires :

M. le professeur Fraysse (Bernard) ;
M. le docteur Giraux (Pascal) ;
M. le professeur Goeau-Brissonnière (Olivier) ;
M. le docteur Guimberteau (Jean-Claude) ;
M. le professeur Guillot (Bernard) ;
M. le professeur Legmann (Paul) ;
M. le professeur Machecourt (Jacques) ;
M. le professeur Maitrot (Daniel) ;
M. le docteur Martinet (Noël) ;
M. le professeur Partensky (Christian) ;
M. le professeur Rochwerger (Richard) ;
M. le professeur Vicaut (Eric).

En tant que membres suppléants :

M. le docteur Debodinance (Philippe) ;
Mme le docteur Elbaz (Nathalie) ;
Mme Fay (Anne-Florence) ;
Mme Grumblat (Anne).

Article 3

Sont nommés membres ayant voix consultative de la commission d'évaluation des produits et prestations mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale, à partir des propositions des organisations syndicales nationales des fabricants et des distributeurs de produits mentionnés à l'article L. 165-1 du CSS :

En tant que membre titulaire :

M. le docteur Avouac (Bernard).

En tant que membre suppléant :

Mme Corbin (Odile).

Article 4

Sont nommés membres ayant voix consultative de la commission d'évaluation des produits et prestations mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale, à partir des propositions des organisations syndicales nationales des prestataires de service mentionnés à l'article L. 165-1 du CSS :

En tant que membre titulaire :

Mme Grouzelle (Claudine).

En tant que membre suppléant :

M. Divernet (Christophe).

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 19 mars 2008.

Pour le collège :
Le président,
PR. L. DEGOS